



Tabagisme passif ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 23 avril 2003

Bonjour,

Sur mon lieu de travail, des personnes fument dans leurs bureaux, ces bureaux sont à priori ventilés mais les portes restent parfois ouvertes. Je ne suis pas en contact avec la fumée mais c'est l'odeur du tabac que je sens et qui me gêne. J'aimerais donc savoir si l'odeur du tabac peut présenter un risque pour ma santé ?

Je vous remercie vraiment de votre réponse.

Réponse :

L'odeur de tabac est transportée par la fumée : vous êtes donc bien soumis à du tabagisme passif. Si les conditions et les aménagements prévus dans la loi pour organiser un espace fumeur étaient respectées, vous ne seriez pas importuné par cette odeur.